



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
12 juin 2019  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2019**

3-6 septembre 2019, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Questions d'organisation**

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration  
à sa session annuelle de 2019**

**Table des matières**

**Session annuelle de 2019  
(30 mai, 3-4 et 6-7 juin 2019)**

	<i>Page</i>
2019/6 Rapport annuel de l'Administrateur du PNUD . . . . .	2
2019/7 Évaluation du PNUD . . . . .	2
2019/8 Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2018 . .	4
2019/9 Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur . . . . .	5
2019/10 Rapport annuel de la Directrice exécutive du FNUAP . . . . .	5
2019/11 Évaluation du FNUAP . . . . .	6
2019/12 Rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS . . . . .	6
2019/13 Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS . . . . .	7
2019/14 Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations et réponses de l'administration . . . . .	8
2019/15 État d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies . . . . .	10
2019/16 Méthodes de travail du Conseil d'administration . . . . .	11
2019/17 Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2019 . . . .	16



**2019/6****Rapport annuel de l'Administrateur du PNUD***Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte* du rapport de l'Administrateur sur les résultats de 2018 et les progrès du plan stratégique pour la période 2018-2021 (DP/2019/10) et de ses annexes ; du rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2018 (DP/2019/10/Add.1) et de ses annexes ; et de l'annexe statistique (DP/2019/10/Add.2) ;

2. *Prend note* des 10 observations présentées dans le rapport, se félicite des progrès accomplis en 2018 dans la réalisation des résultats inscrits dans le Plan stratégique, et prie instamment le PNUD de tenir compte à l'avenir des enseignements à retenir dans l'exécution du Plan ;

3. *Rappelle* la décision 2017/31 relative au plan de ressources intégré et budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021, et reconnaît l'importance des ressources ordinaires que le PNUD fournit en vue d'assurer la poursuite de l'exécution des cadres stratégiques du programme des Volontaires des Nations Unies et du Fonds d'équipement des Nations Unies ;

4. *Prend note* du rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes en 2018 (DP/2019/11) et des résultats de développement que le PNUD a obtenus aussi bien pour chaque réalisation de son plan stratégique pour la période 2018-2021 que pour la performance institutionnelle ;

5. *Prend note également* des résultats obtenus concernant les six solutions types définies dans le Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021, et demande que les informations y relatives soient incorporées, sans s'y limiter, dans les rapports annuels de l'Administrateur ;

6. *Apprécie* les efforts que déploient les différentes entités pour faire avancer la mise en œuvre du chapitre commun des plans stratégiques du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, et prie instamment le PNUD de continuer à collaborer étroitement avec ces entités pour gagner encore en efficacité et obtenir de meilleurs résultats conformément aux engagements qu'elles ont pris dans le cadre de la réforme des Nations Unies ;

7. *Accueille avec satisfaction* les échanges qui ont été engagés avec lui sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2018-2021, et demande au PNUD de poursuivre ces échanges.

7 juin 2019

**2019/7****Évaluation du PNUD***Le Conseil d'administration*

*En ce qui concerne l'examen de la politique d'évaluation du PNUD (DP/2019/13) et les réponses de l'administration s'y rapportant (DP/2019/14) :*

1. *Prend note* de l'examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD et de la réponse de l'administration s'y rapportant ;

2. *Prend note également* de la conclusion de l'équipe d'examen selon laquelle les révisions apportées en 2016 à la politique d'évaluation du PNUD ont été bien conçues, claires et utiles, et que ladite politique offre au PNUD un cadre d'évaluation solide ;

3. *Prend note en outre* de la réponse conjointe de l'administration du PNUD et du Bureau indépendant d'évaluation au rapport et des mesures qu'il est prévu de prendre pour donner suite aux questions soulevées dans l'examen ;

4. *Prie* le Bureau indépendant d'évaluation d'élaborer, en étroite consultation avec l'administration du PNUD, un projet de politique d'évaluation révisée et de le lui soumettre pour examen et approbation à sa deuxième session ordinaire de 2019 ;

*En ce qui concerne le rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2018 (DP/2019/16) et les commentaires de l'administration s'y rapportant :*

5. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'évaluation ;

6. *Prie* le PNUD de régler les questions soulevées ;

*En ce qui concerne l'évaluation de l'appui du PNUD aux efforts de réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés (DP/2019/4) et la réponse de l'administration s'y rapportant (DP/2019/17) :*

7. *Prend note* de l'évaluation de l'appui du PNUD aux efforts de réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés, présentée à la première session ordinaire de 2019, et de la réponse de l'administration s'y rapportant ; et prie le PNUD, conformément aux constatations, conclusions et recommandations formulées dans l'évaluation, d'envisager une démarche d'exécution plus cohérente des programmes de réduction de la pauvreté dans des domaines qui intéressent au plus haut point les pays les moins avancés, et de définir des stratégies et des solutions propres à ces pays qui profitent aux personnes vivant dans la pauvreté, en particulier en Afrique ;

8. *Prend note également* de la recommandation formulée dans l'évaluation concernant les ressources investies au titre de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et notamment de la constatation que toutes les possibilités d'intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la conception et l'exécution des programmes n'ont pas été mises à profit dans les pays les moins avancés ; demande instamment au PNUD de renforcer son appui systématique au développement, notamment par des interventions de réduction de la pauvreté axées spécifiquement sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'objectif étant de permettre un impact plus important dans les pays les moins avancés grâce à la mise en œuvre de programmes éclairés visant à sortir les femmes de la pauvreté ; et prie le PNUD de l'informer des mesures qu'il aura prises à cet égard par l'intermédiaire de ses mécanismes existants de communication d'informations ;

9. *Prend note en outre* des conclusions de l'évaluation concernant l'emploi et l'autonomisation des jeunes, et prie le PNUD d'élaborer une démarche stratégique pour intégrer les questions relatives à l'emploi des jeunes dans ses programmes de réduction de la pauvreté, notamment par des interventions intégrées agissant à la fois, en amont, sur les politiques et, en aval, sur l'offre et la demande ;

10. *Note* que le PNUD doit définir de manière approfondie les priorités de ses programmes afin de favoriser une croissance inclusive et une mobilisation en faveur de la génération de moyens d'existence durables, et que les aspects multiples et interdépendants de la vulnérabilité doivent être pris en compte dans ses programmes de réduction de la pauvreté et d'après-conflit ;

11. *Accueille favorablement* le nouveau rôle déterminant que joue le PNUD au niveau mondial dans l'élaboration et l'utilisation d'indices multidimensionnels de pauvreté ;

12. *Prend acte* de la recommandation formulée dans l'évaluation concernant la nécessité de créer des liens entre les programmes du PNUD relatifs aux moyens

d'existence durables au niveau local et les politiques de lutte contre la pauvreté en milieu rural dans les pays les moins avancés, et prie le PNUD de l'informer des mesures d'amélioration qu'il aura prises à cet égard par l'intermédiaire de ses mécanismes existants de communication d'informations ;

13. *Note* qu'il est possible, à cet égard, d'améliorer l'impact stratégique de l'action que mène le PNUD en matière de lutte contre la pauvreté et de protection de l'environnement, et de renforcer les synergies entre les programmes de pays et les engagements au titre des fonds verticaux ;

14. *Salue* les efforts que l'administration du PNUD fait pour tenir des consultations approfondies avec le Conseil, le Bureau indépendant d'évaluation et d'autres parties prenantes lorsqu'elle prépare sa réponse ;

15. *Engage* le PNUD à donner suite à son intention d'élaborer un cadre plus ambitieux d'appui aux pays en matière de réduction de la pauvreté en réponse aux préoccupations soulevées dans l'évaluation, et à faire en sorte que la réduction de la pauvreté demeure un pilier central de son plan stratégique.

7 juin 2019

**2019/8**

**Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2018**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2018 (DP/2019/18) et de son annexe ;

2. *Salue* l'action que mène le Fonds pour mettre en œuvre son cadre stratégique pour la période 2018-2021 ;

3. *Se félicite* de l'engagement qu'il a pris de trouver des solutions et des méthodes de financement novatrices qui profitent aux populations pauvres ;

4. *Accueille avec satisfaction* le travail accompli par le Fonds d'équipement des Nations Unies pour démontrer l'intérêt d'investir en faveur des populations les plus inaccessibles des pays les moins avancés en gérant et en octroyant des prêts et des garanties dans le cadre de sa plate-forme d'investissement pour les pays les moins avancés ; se félicite des enseignements tirés pour assurer la viabilité et la mobilisation d'autres acteurs et rendre les marchés plus inclusifs ; et félicite le Fonds d'avoir mis ses compétences et les instruments de sa plate-forme d'investissement à la disposition d'autres organismes des Nations Unies souhaitant y avoir accès ;

5. *Se félicite* du travail accompli par le Fonds pour mettre la finance au service des plus pauvres, domaine où peu d'autres entités interviennent, et note que seul un nombre limité de pays et d'initiatives interinstitutions peuvent bénéficier d'un appui en raison du manque de ressources pour mettre en œuvre les objectifs du Cadre stratégique ;

6. *Salue* les efforts déployés par le Fonds pour suivre et évaluer sa contribution à l'évolution des marchés financiers et des systèmes locaux et à la mobilisation de fonds pour les pauvres, et pour partager les enseignements qu'il en tire avec l'ensemble des acteurs du développement ;

7. *Constate* que la base de financement du Fonds est de plus en plus diversifiée, notamment dans les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire, et réaffirme son engagement de soutenir le Fonds, notamment en finançant intégralement ses besoins en ressources ordinaires qui s'élèvent à 25 millions de dollars par an.

7 juin 2019

**2019/9****Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de la résolution 73/140 adoptée par l'Assemblée générale le 17 décembre 2018 sur le volontariat à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans laquelle l'Assemblée s'est félicitée que le volontariat soit pris en compte dans tous les domaines d'activité où il a sa place à l'Organisation des Nations Unies, notamment dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et a prié le programme des Volontaires des Nations Unies de prendre des mesures pour contribuer à la réalisation de ce programme ;

2. *Prend note également* du rapport annuel axé sur les résultats de l'Administrateur (DP/2019/19) et de ses annexes ;

3. *Remercie* tous les Volontaires des Nations Unies d'avoir contribué de manière exceptionnelle au Programme de développement durable à l'horizon 2030 pendant l'année 2018 ;

4. *Félicite* le programme des Volontaires des Nations Unies pour les résultats obtenus au cours de la première année de son Plan-cadre stratégique (2018-2021) (DP/2018/6) ;

5. *Salue* la publication par le programme des Volontaires des Nations Unies du rapport sur l'état du volontariat dans le monde 2018 intitulé « Le fil qui nous relie: Volontariat et résilience communautaire », qui présente de nouveaux éléments sur la manière dont le volontariat contribue à renforcer la résilience communautaire et à faire en sorte que les populations aient voix au chapitre et soient prises en compte dans la mise en œuvre du Programme 2030 ;

6. *Constate* que les ressources ordinaires fournies par le PNUD sont importantes pour assurer la continuité d'exécution du Plan-cadre stratégique du programme des Volontaires des Nations Unies ;

7. *Réaffirme* le rôle crucial que le Fonds bénévole spécial joue dans l'exécution du Plan-cadre stratégique du programme des Volontaires des Nations Unies pour la période 2018-2021, et demande à tous les partenaires de développement qui sont en mesure de le faire de verser des contributions à ce Fonds ;

8. *Demande* que le programme des Volontaires des Nations Unies s'appuie sur les progrès accomplis dans la recherche de solutions de volontariat novatrices pour mieux relever les défis rencontrés dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

7 juin 2019

**2019/10****Rapport annuel de la Directrice exécutive du FNUAP***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des documents qui constituent le rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2018 : [DP/FPA/2019/4 (Part I), DP/FPA/2019/4 (Part I/Add.1) et DP/FPA/2019/4 (Part II)] ;

2. *Se félicite* des avancées prometteuses enregistrées par le FNUAP dans la mise en œuvre de son plan stratégique pour 2018-2021 ;

3. *Félicite* le FNUAP d'avoir réussi à mobiliser des ressources, et notamment d'avoir obtenu une augmentation de ses ressources ordinaires ;

4. *Est conscient* des efforts que les différentes entités déploient pour faire avancer la mise en œuvre du chapitre commun des plans stratégiques du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, et prie instamment le FNUAP de continuer à collaborer étroitement avec ces entités pour gagner encore en efficacité et obtenir de meilleurs résultats conformément aux engagements qu'elles ont pris dans le cadre de la réforme des Nations Unies.

7 juin 2019

## 2019/11

### Évaluation du FNUAP

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du présent rapport sur la fonction d'évaluation du FNUAP pour 2018 et du programme de travail et du budget du Bureau de l'évaluation pour 2019 ([DP/FPA/2019/5](#)) ;

2. *Salue* les efforts déployés par le FNUAP et les progrès considérables accomplis concernant le renforcement de la fonction d'évaluation, la contribution active aux efforts d'évaluation dans l'ensemble du système des Nations Unies et la promotion du renforcement des capacités nationales d'évaluation ;

3. *Prend note* de la tendance prometteuse que suivent actuellement les investissements dans l'évaluation, mais encourage la réalisation de progrès plus rapides pour atteindre au minimum 1,4 % du total des dépenses afférentes au programme d'ici à 2021, comme le prévoit la politique d'évaluation ;

4. *Se félicite* que le Bureau de l'évaluation ait commencé à élaborer une stratégie visant à renforcer l'utilisation des évaluations par les communications et la gestion des connaissances, et l'encourage à finaliser la stratégie relative à l'utilisation des évaluations en 2019 et à lui en rendre compte dans le rapport annuel de 2019 sur l'évaluation qu'il doit lui présenter ;

5. *Réaffirme* le rôle joué par la fonction d'évaluation au FNUAP et souligne qu'il importe de disposer de constatations d'évaluation indépendante et de qualité dans le cadre du [Plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021](#), ces constatations contribuant à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

7 juin 2019

## 2019/12

### Rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Salue* la contribution que l'UNOPS a apportée en 2018 aux résultats opérationnels des gouvernements, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires en mettant à leur disposition des services d'appui à la gestion efficaces et des compétences techniques spécialisées efficaces, renforçant ainsi les moyens engagés au service du développement durable ;

2. *Se félicite* des progrès accomplis dans l'exécution du Plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2018-2021 ([DP/OPS/2017/5](#)) ;

3. *Prend note* du rapport annuel contenant les recommandations du Corps commun d'inspection et des progrès accomplis pour donner suite aux recommandations qui concernent l'UNOPS ;

4. *Prend note également* des progrès accomplis pour le lancement d'activités d'investissement à impact social dans des domaines relevant du mandat de l'UNOPS ;

5. *Prend note en outre* de la décision du Secrétaire général de créer un conseil des clients pour remplacer le Comité consultatif de politique, à l'issue de consultations internes et d'un examen mené par le Corps commun d'inspection, et note que les fonctions du conseil des clients sont consultatives et qu'elles ne supplantent pas ses propres fonctions ni n'en font double emploi.

7 juin 2019

## 2019/13

### Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

#### *Le Conseil d'administration*

*En ce qui concerne les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS :*

1. *Se félicite* des rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP/2019/20, DP/FPA/2019/7 et DP/OPS/2019/3), et encourage leurs administrations respectives à continuer d'instaurer et renforcer une culture de la déontologie dans les trois organisations, notamment en mettant en œuvre des politiques robustes de protection des lanceurs d'alerte ;

2. *Engage* les administrations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, dans leurs rapports relatifs à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels, à faire preuve d'encore plus de transparence sur la manière dont elles s'assurent que les mesures prises s'inscrivent dans une démarche centrée sur les victimes et vont dans le sens des activités menées à l'échelle du système des Nations Unies ;

3. *Prend note* des progrès accomplis par le Bureau de la déontologie du PNUD dans le renforcement de la culture de déontologie au PNUD ;

4. *Note avec satisfaction* les progrès que le Bureau de la déontologie du FNUAP continue de faire dans ses travaux et encourage l'administration à examiner sa demande concernant l'augmentation des effectifs du Bureau ;

5. *Se félicite* des progrès constants accomplis par le Bureau de la déontologie de l'UNOPS ;

*En ce qui concerne l'examen indépendant des politiques et procédures relatives à la lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels en vigueur au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS, et les mesures prises conjointement par leurs administrations pour y donner suite :*

6. *Prend note avec intérêt* de l'examen indépendant des politiques et procédures relatives à la lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels en vigueur au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS (DP/FPA/OPS/2019/1) et se félicite des mesures prises conjointement par leurs administrations pour y donner suite (DP/FPA/OPS/2019/2) ; et demande au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS de faire, à la session annuelle de 2020, le point sur la mise en œuvre des mesures énoncées dans l'examen indépendant et la réponse apportée par les administrations, et ce, par l'intermédiaire de leurs mécanismes existants de communication d'informations ;



7. *Appuie* l'attachement ferme et constant des chefs du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à la politique de « tolérance zéro » en matière d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels ;

8. *Se félicite* des progrès accomplis jusqu'à présent, et prie instamment les administrations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de veiller désormais à mettre en permanence l'accent sur toutes les questions relatives à la prévention des cas d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels et aux réponses à y apporter, notamment l'organisation d'enquêtes.

7 juin 2019

#### 2019/14

#### **Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations et réponses de l'administration**

##### *Le Conseil d'administration*

1. *Se félicite* de l'action menée par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour remédier aux problèmes de gestion mis en évidence par les audits en 2018 ;

2. *Prend note avec satisfaction* de l'action menée pour mettre en œuvre les recommandations des auditeurs demeurées en suspens et issues des précédents rapports d'audit ;

3. *Engage* les administrations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, dans leurs rapports relatifs à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels, à faire preuve d'encore plus de transparence sur la manière dont elles s'assurent que les mesures prises s'inscrivent dans une démarche centrée sur les victimes et vont dans le sens des activités menées à l'échelle du système des Nations Unies ;

##### *En ce qui concerne le PNUD :*

4. *Prend note* du rapport annuel du Bureau de l'audit et des investigations sur l'audit et les investigations internes (DP/2019/23) et de ses annexes, et de la réponse de l'administration s'y rapportant ; et prend note du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation ;

5. *Note avec préoccupation* que l'opinion générale des auditeurs est passée de « satisfaisant » à « partiellement satisfaisant/certaines améliorations à apporter », et se félicite que l'administration du PNUD prenne sérieusement cette question dans sa réponse ; demande instamment à l'administration du PNUD de soumettre à une plus grande surveillance les bureaux qui ont récemment reçu une appréciation d'audit « insatisfaisant », ainsi que ceux qui, comme indiqué par le Bureau de l'audit et des investigations, sont exposés à des risques élevés, et de prendre des mesures correctives et préventives pour remédier aux faiblesses et aux vulnérabilités ;

6. *Note également avec préoccupation* que les problèmes d'audit les plus récurrents relevés dans les bureaux de pays sont l'insuffisance du suivi et de l'évaluation des projets, les retards dans la clôture des projets terminés dans le système Atlas, l'insuffisance des contrôles portant sur la gestion des achats (par exemple, l'absence de mise en concurrence ou d'examen des contrats), le contrôle insuffisant du processus de recrutement (présélection et sélection des candidats), et les lacunes dans la gestion financière et la gestion des biens ; et encourage l'administration du PNUD à y remédier ;

7. *Note avec satisfaction* le taux global élevé d'application des recommandations du Bureau de l'audit et des investigations, en amélioration depuis



2018, quatre recommandations seulement n'ayant pas été pleinement appliquées en 18 mois ou plus ;

8. *Prend note* des améliorations observées dans l'application de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, et encourage le PNUD à poursuivre l'action qu'il mène pour renforcer les fonctions de contrôle et de gestion des partenaires de réalisation ;

9. *Apprécie* que le PNUD ait fourni des informations sur les pertes financières dues à la fraude et qu'il ait amélioré le taux de recouvrement entre 2013 et 2018, comme il le lui avait demandé, et encourage l'administration du PNUD à continuer d'améliorer ses efforts et ses taux de recouvrement, et de lui faire rapport à ce sujet chaque année ;

10. *Prie* le PNUD de continuer d'agir de manière préventive et corrective pour donner suite aux recommandations du Bureau de l'audit et des investigations et aux questions qu'il a soulevées ;

11. *Note avec préoccupation* que, s'agissant des investigations, les plaintes les plus courantes ont trait aux irrégularités financières découlant notamment de fraudes en matière d'achats, de fausses déclarations, de fraudes aux prestations, de vols et de détournements de fonds, et qu'un nombre élevé de plaintes proviennent d'environnements à haut risque, et encourage l'administration du PNUD à traiter ces questions à titre hautement prioritaire ;

12. *Exprime* son soutien continu au renforcement des fonctions d'audit interne et d'investigation du PNUD ;

*En ce qui concerne le FNUAP :*

13. *Prend acte* du rapport du Bureau des services d'audit et d'investigation sur les activités d'audit interne et d'investigation du FNUAP en 2018 (DP/FPA/2019/6), de l'opinion, établie sur la base de l'ampleur des audits menés, sur l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP (DP/FPA/2019/6/Add.1), du rapport annuel du Comité consultatif de supervision du FNUAP (DP/FPA/2019/6/Add.2) et de la réponse apportée par l'administration (DP/FPA/2019/CRP.6) à ce dernier ainsi qu'au présent rapport ;

14. *Prend note* des recommandations récurrentes concernant l'insuffisance des contrôles de suivi et des directives destinées aux bureaux de pays, ainsi que les processus d'achat, et se félicite des mesures prises par le FNUAP pour y remédier ;

15. *Exprime* son appui constant au renforcement des fonctions d'audit et d'investigation au FNUAP, et demande instamment à l'administration de fournir des ressources suffisantes au Bureau des services d'audit et d'investigation pour lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat tout en reconnaissant l'importance des fonctions d'audit et d'investigation pour les activités de l'organisation ;

16. *Salue et appuie* l'engagement du Bureau des services d'audit et d'investigation envers les activités d'audit et d'investigation conjointes ;

*En ce qui concerne l'UNOPS :*

17. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'audit interne et d'investigation du Groupe de l'audit interne et des investigations en 2018 (DP/OPS/2019/4) et de ses annexes, et de la réponse de l'administration s'y rapportant ; et prend note du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit pour 2018 (présenté en application de la décision 2008/37 du Conseil d'administration) ;

18. *Se félicite* de la forte réduction du nombre de nouvelles recommandations des auditeurs, ainsi que des progrès accomplis pour donner suite aux recommandations ;

19. *Se félicite également* de l'amélioration, mentionnée dans l'opinion générale des auditeurs établie sur la base de l'ampleur des audits menés à cet égard, de la qualité et de l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation (conformément à sa décision 2015/13) ;

20. *Prend note* de la détermination dont le Groupe de l'audit interne et des investigations fait preuve en s'employant sans relâche à faire appliquer les meilleures pratiques en matière d'efficacité, d'efficacité et d'utilisation des technologies et autres approches novatrices ;

21. *Prend note également* de la Charte de l'Audit interne et des investigations.

7 juin 2019

## 2019/15

### **État d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Accueille avec satisfaction* les informations à jour communiquées par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS sur l'application de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

2. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de s'efforcer d'échelonner comme il convient les descriptifs de programme de pays propres à chaque entité afin que chaque programme soit directement établi à partir du nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (désormais rebaptisé Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable), qui, en tant que document de planification le plus important du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays, doit être conçu et mis au point en pleine consultation et de commun accord avec les gouvernements ; et leur demande de lui faire, à sa prochaine session, un compte rendu sur les ajustements nécessaires ;

3. *Prie également* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de lui présenter à sa prochaine session, pour information, un inventaire détaillé de leurs ressources et capacités régionales, conformément à la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale et compte tenu des discussions en cours sur la restructuration de la stratégie régionale du système des Nations Unies pour le développement ;

4. *Se félicite* des comptes rendus préliminaires que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS ont faits sur leurs gains d'efficacité, obtenus notamment grâce aux modalités de fonctionnement communes et au partage des locaux ; prie les administrations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de continuer de prendre des mesures pour réaliser pleinement des gains d'efficacité et en assurer la réaffectation dans le respect de leurs mandats actuels, conformément, entre autres, à la résolution [71/243](#) de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et à la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, ainsi que de

tenir compte des recommandations applicables formulées par le Corps commun d'inspection dans son rapport sur les possibilités d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des services d'appui administratif par le renforcement de la coopération interorganisations (JIU/REP/2018/5) ;

5. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de lui rendre compte régulièrement des gains d'efficacité qu'ils ont pu réaliser et de leur réaffectation, par l'intermédiaire de leurs mécanismes existants de communication d'informations ;

6. *Prie également* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer d'appuyer l'action menée par le Secrétaire général pour mettre au point un système de suivi des gains d'efficacité ;

7. *Prend note* des mesures d'économie que le PNUD a dû prendre pour maintenir un équilibre budgétaire tout en apportant un appui financier aux réformes, et prie le PNUD de veiller à ce que ces mesures ne nuisent pas à sa capacité de fournir aux pays de programme un appui adéquat au développement ;

8. *Se félicite* que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS aient doublé les contributions qu'ils apportent au titre de la participation aux coûts des coordonnateurs résidents, et les engage à appliquer le prélèvement de 1 %, selon qu'il convient, conformément à l'orientation opérationnelle afférente au prélèvement de coordination (12 mars 2019) publiée par le Bureau de la coordination des activités de développement ;

9. *Rappelle ses décisions* 2018/16, 2018/18 et 2018/20 et note qu'en ce qui concerne la perception du prélèvement de coordination, l'option du prélèvement administré par l'agence crée des tâches administratives supplémentaires pour le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS et nécessite des ajustements dans leurs procédures administratives, et prie le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de communiquer des informations sur les ajustements apportés et de lui rendre compte sans tarder, par l'intermédiaire de leurs mécanismes existants de communication d'informations, de toutes les transactions et de tous les frais d'administration supplémentaires afférents à l'administration du prélèvement ;

10. *Rappelle* combien il importe que le financement soit prévisible et exhorte les États Membres qui sont en mesure de le faire à contribuer en priorité aux ressources ordinaires et à formuler des annonces de contributions pluriannuelles, étant entendu que de nouvelles réductions des ressources ordinaires compromettraient la capacité du PNUD et du FNUAP d'atteindre les résultats stratégiques prévus ;

11. *Engage* le PNUD et le FNUAP, en collaboration avec ONU-Femmes et l'UNICEF, à mettre particulièrement l'accent sur l'exécution de leurs plans stratégiques respectifs, notamment le chapitre commun sur la programmation conjointe, conformément à leurs mandats respectifs et à leurs avantages comparatifs et collaboratifs, et à lui présenter à sa session annuelle de 2020, notamment au moyen des examens à mi-parcours de leurs plans stratégiques respectifs, des renseignements indiquant jusqu'où et comment le mécanisme interinstitutions des fonds et programmes des Nations Unies a contribué à l'amélioration de leur efficacité et de leur efficacité.

7 juin 2019

2019/16

**Méthodes de travail du Conseil d'administration***Le Conseil d'administration*

1. *Confirme* son **Règlement intérieur** (Règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS) ;

2. *Accueille avec satisfaction* le **compte rendu écrit du groupe restreint** d'États Membres qui a piloté la consultation conjointe auprès des États Membres de manière ouverte, transparente et inclusive, l'objectif étant d'étudier l'efficacité et la qualité de ses sessions actuelles, ainsi que les fonctions de la réunion conjointe des conseils d'administration conformément aux décisions 2019/3 et 2018/22 ;

3. *Prend note* de l'appui technique que les secrétariats des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM fournissent au groupe restreint, et prend acte de l'annexe au compte rendu écrit établie par lesdits secrétariats ;

4. *Souligne* que les principes fondamentaux du débat sur les méthodes de travail des conseils d'administration sont le maintien des orientations générales et le contrôle des organismes ; la nécessité d'éviter tout chevauchement entre la fonction du débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles et celles des différents conseils d'administration ; et le respect des différents mandats et caractéristiques de chaque organisme, fonds, programme et entité ;

5. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS, en collaboration avec l'UNICEF, ONU-Femmes et le PAM, d'organiser des consultations et des réunions d'information informelles conjointes, et les engage vivement à les programmer à des horaires permettant au Conseil d'administration du PAM d'y prendre part depuis Rome ;

6. *Prie* son secrétariat, en collaboration avec les secrétariats des conseils d'administration de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM, de présenter aux États Membres pour examen, à la deuxième session ordinaire de 2019, des propositions initiales visant à améliorer les méthodes de travail de la réunion conjointe des conseils d'administration, notamment en s'efforçant de trouver un créneau horaire optimal pour sa tenue, en gardant à l'esprit que les participants à ces réunions ne disposent pas d'un pouvoir de décision et qu'il est nécessaire d'éviter tous chevauchements et doubles emplois avec les fonctions du débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles ;

7. *Prie également* son secrétariat de lui proposer, pour examen à sa deuxième session ordinaire de 2019, différentes solutions alternatives concernant le calendrier de ladite session, de façon que ce dernier n'en chevauche pas d'autres ;

8. *Demande* aux Présidentes et Présidents des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM de tenir régulièrement une réunion informelle, n'entraînant aucun frais pour les organisations, afin d'améliorer l'harmonisation des questions communes et de renforcer la coordination entre les organismes, fonds, programmes et entités et leurs conseils d'administration respectifs, en gardant à l'esprit que, conformément aux règlements intérieurs de ces conseils, les Présidentes et Présidents demeurent sous l'autorité de leurs conseils d'administration respectifs et qu'ils n'ont le pouvoir de prendre des décisions sur aucune question de fond, et que les conclusions des réunions doivent être communiquées à l'ensemble des membres desdits conseils ;

9. *Affirme* qu'il est nécessaire d'élire à bref délai les membres du Bureau pour remédier aux vacances de postes de direction et renforcer l'efficacité du fonctionnement de la présidence et du Conseil d'administration dans son ensemble ;

10. *Recommande* aux groupes régionaux, pour assurer la continuité et une transition sans heurt entre les bureaux sortants et entrants, chaque fois que cela sera approprié et conforme aux dispositions du règlement intérieur applicable, d'envisager des mesures permettant à l'un des vice-présidents du bureau concerné de se voir confier la présidence et de pouvoir ainsi en assumer les fonctions l'année suivante ;

11. *Note* qu'il est nécessaire de faire preuve de souplesse en ce qui concerne la présidence de ses réunions informelles, qui peut être assurée soit par le Président du Bureau, soit par l'un de ses vice-présidents, ou bien par l'un des membres désignés des délégations prenant part aux réunions ;

12. *Prie* son secrétariat, en collaboration avec les secrétariats des conseils d'administration de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, de continuer d'organiser les sessions officielles des conseils d'administration de manière successive afin d'éviter toute interruption entre les sessions officielles des divers conseils ;

13. *Prie également* son secrétariat de lui présenter des propositions concrètes, qu'il examinera et dont il délibérera à la deuxième session ordinaire de 2019, visant à améliorer l'efficacité de ses sessions, notamment en examinant les questions inscrites à l'ordre du jour et l'examen attentif qu'il en a fait ;

14. *Prie* ses membres, avec l'appui de son secrétariat, de rendre ses sessions interactives et de prévoir, selon qu'il convient, un temps de parole pour les déclarations des groupes et des pays ;

15. *Demande* que, parallèlement aux débats interactifs préconisés, tout format favorisant les interactions avec les chefs d'organismes prévoie des activités de suivi dans le cadre des mécanismes existants ;

16. *Engage* les chefs des organismes, fonds, programmes et entités à participer à ses sessions en mettant en ligne le texte intégral de leurs déclarations ou remarques liminaires (ou exposés) à l'avance et en prononçant des déclarations plus courtes à ses sessions. Les déclarations et exposés doivent être concis, appeler l'attention sur les principales questions examinées, reposer sur des données factuelles et être orientés vers l'action et la résolution des problèmes soulevés ;

17. *Engage vivement* son Président à faire respecter les temps de parole accordés pour les déclarations ;

18. *Souligne* la diversité des parties prenantes participant à ses sessions, dans le strict respect des dispositions applicables de son Règlement intérieur et de l'accord qu'il a conclu, rappelle le paragraphe 11 de sa décision 2018/22, et réaffirme qu'il importe de veiller à la parité des sexes dans la composition des panels de discussion des conseils d'administration ;

19. *Demande* à son Bureau de sélectionner deux ans à l'avance les destinations des visites sur le terrain, tout en se réservant la possibilité de les modifier si les circonstances l'exigent, afin de donner aux pays hôtes et aux organismes autant de temps que possible pour préparer ces visites ;

20. *Demande également* à son Bureau, avec l'aide de son secrétariat, de consulter les bureaux des conseils d'administration de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM afin de coordonner la procédure de sélection des destinations des visites sur le terrain, et de lui soumettre à la première session ordinaire de 2020 des propositions visant à harmoniser les critères de sélection des visites individuelles sur le terrain ;

21. *Demande* aux secrétariats du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de distribuer les projets de décision à l'ensemble de leurs membres au moins quatre semaines avant chaque session, à la discrétion du Bureau, et engage à nouveau vivement les États Membres à faire part de leurs remarques à ce titre, dans la mesure

du possible avant le début de la session, afin d'entamer des consultations de fond sur les projets de décision dès le premier jour des négociations, sans exclure pour autant la possibilité de faire de nouvelles propositions durant les négociations ;

22. *Prie* son secrétariat, en collaboration avec les secrétariats des conseils d'administration de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM, d'assurer le suivi de la mise en œuvre de ses décisions en se référant au tableau d'usage commun annexé au compte rendu écrit du groupe restreint ;

23. *Prie également* son secrétariat de distribuer les minutes des réunions du Bureau aux membres et observateurs du Conseil d'administration, une fois que ce dernier les aura approuvées ;

24. *Demande à nouveau* à son secrétariat de mettre à jour régulièrement et en temps réel le calendrier partagé en ligne de toutes ses réunions pour éviter les chevauchements avec les activités d'autres fonds et programmes ou avec d'importantes réunions officielles, dont le débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles.

7 juin 2019

## 2019/17

### **Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2019**

*Le Conseil d'administration*

*Rappelle* qu'à sa session annuelle de 2019, il a :

#### **Point 1**

##### **Questions d'organisation**

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa première session ordinaire de 2019 ([DP/2019/L.2](#)) ;

Approuvé le rapport de sa première session ordinaire de 2019 ([DP/2019/8](#)) ;

Approuvé le plan de travail provisoire de sa deuxième session ordinaire de 2019 ;

Arrêté le calendrier ci-après pour son autre session de 2019 :

Deuxième session ordinaire : 3-6 septembre 2019

#### **Débat consacré au PNUD**

##### **Point 2**

##### **Dialogue avec l'Administrateur du PNUD et rapport annuel**

Adopté la décision 2019/6 sur le rapport annuel de l'Administrateur du PNUD ;

##### **Point 3**

##### **Égalité des sexes au PNUD**

Pris acte du rapport annuel sur la mise en œuvre de la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2018-2021 ([DP/2019/11](#)) ;

**Point 4**  
**Rapport sur le développement humain**

Pris note du compte rendu du secrétariat sur les consultations concernant le rapport sur le développement humain de 2019 ;

**Point 5**  
**Programmes de pays du PNUD et questions connexes**

Approuvé le programme de pays ci-après, conformément à sa décision 2014/7 :  
République du Congo ([DP/DCP/COG/3](#)) ;

Pris note de la première prolongation d'un an (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020) des programmes de pays du Timor-Leste et de la Tunisie, comme approuvée par l'Administrateur ([DP/2019/12](#)) ;

Approuvé la prolongation de deux ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021) du programme de pays des Comores ([DP/2019/12](#)) ;

**Point 6**  
**Évaluation du PNUD**

Adopté la décision 2019/7 sur l'évaluation du PNUD ;

**Point 7**  
**Fonds d'équipement des Nations Unies**

Adopté la décision 2019/8 relative au rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2018 ;

**Point 8**  
**Volontaires des Nations Unies**

Adopté la décision 2019/9 sur le rapport de l'Administrateur sur les Volontaires des Nations Unies ;

**Débat consacré au FNUAP****Point 9**  
**Rapport annuel de la Directrice exécutive du FNUAP**

Adopté la décision 2019/10 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive du FNUAP ;

**Point 10**  
**Évaluation du FNUAP**

Adopté la décision 2019/11 sur l'évaluation du FNUAP ;

**Débat consacré à l'UNOPS****Point 11**  
**Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

Adopté la décision 2019/12 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS ;

**Débat consacré aux questions communes**



**Point 12**

**Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS**

Adopté la décision 2019/13 sur les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ;

**Point 13**

**Audit et contrôle internes**

Adopté la décision 2019/14 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations et les réponses des administrations ;

**Point 14**

**État d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement**

Adopté la décision 2019/15 sur l'état d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

**Point 15**

**Méthodes de travail du Conseil d'administration**

Adopté la décision 2019/16 sur ses méthodes de travail.

*7 juin 2019*

## Plan de travail provisoire

### Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

#### Deuxième session ordinaire de 2019 (3-6 septembre 2019, New York)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>sujet</i>
<b>Mardi 3 septembre</b>	10 heures-13 heures	1	<i>Questions d'organisation</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session</li> <li>• Adoption du rapport de la session annuelle de 2019</li> </ul> <b>Débat consacré aux questions communes</b>
		10	<i>État d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• État d'avancement du pacte de financement</li> </ul>
		2	<i>Dialogue structuré sur le financement du PNUD</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen annuel de la situation financière du PNUD (2018)</li> <li>• État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2019 et au-delà</li> </ul>
		5	<i>Dialogue structuré sur le financement du FNUAP</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur les contributions des états membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour l'année 2019 et au-delà</li> </ul>
		8	<i>Questions financières, budgétaires et administratives</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recouvrement des coûts : examen conjoint des définitions de coûts existants et de la classification des activités et des dépenses connexes</li> <li>• Rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés</li> </ul>
<b>Mercredi 4 septembre</b>	10 heures-13 heures	11	<i>Méthodes de travail du conseil d'administration</i> <b>Débat consacré au PNUD</b> <i>Dialogue interactif avec l'administrateur du PNUD</i>
			<i>Dialogue interactif avec l'administrateur du PNUD (suite)</i>
	15 heures-17 h 30	3	Programmes de pays du PNUD et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation et approbation de descriptifs de programmes de pays</li> <li>• Prolongation de programmes de pays</li> </ul>
		4	<i>Évaluation</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique d'évaluation révisée du PNUD</li> </ul>

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>sujet</i>
<b>Jeudi 5 septembre</b>	10 heures-13 heures		<b>Débat consacré au FNUAP</b> <i>Déclaration de la Directrice exécutive</i>
	15 heures-17 h 30	6	<i>Programmes de pays du FNUAP et questions connexes</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation et approbation de descriptifs de programmes de pays</li> <li>• Prolongation de programmes de pays</li> </ul>
		9	<i>Suite donnée à la réunion du conseil de coordination du programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la suite donnée aux recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida</li> </ul>
		12	<b>Visites sur le terrain</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur la visite conjointe effectuée en Colombie</li> </ul>
<b>Vendredi 6 septembre</b>	10 heures-13 heures		<b>Débat consacré à l'UNOPS</b> <i>Déclaration de la Directrice exécutive</i>
		7	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2020-2021</li> <li>• Rapport du comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2020-2021</li> <li>• Rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes des Nations Unies (2018)</li> </ul> <i>Dialogue interactif avec la Directrice exécutive de l'UNOPS</i>
	15 heures-17 heures	13	<i>Questions diverses</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Allocution de la présidence du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes</li> <li>• Adoption des décisions restées en suspens</li> </ul>
		1	<i>Questions d'organisation</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2020</li> <li>• Adoption du plan de travail provisoire pour la première session ordinaire de 2020</li> </ul>